

## CAP-C des 21 et 22 septembre 2023

La Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie C (CAP-C) s'est réunie pour cette rentrée les 21 et 22 septembre 2023.

Le nouveau Président de la commission Monsieur David GEHANNIN a présidé celle-ci. Entouré de membres de la DRH-MD, de l'administration et des représentants des 4 organisations syndicales) il ouvre la séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Examens de plusieurs demandes de sanction de 3ème groupe.
- Examens de non-titularisation.
- Recours à un refus de télétravail.
- Examens de prolongation de stage.

Après l'ouverture de la séance et la vérification du quorum, la CGT fait lecture de sa Déclaration Liminaire.

Comme pour les CAP précédentes des difficultés subsistent pour la préparation de celle-ci. Les principales difficultés relèvent dans la transmission des dossiers dans des délais suffisants et leur téléchargement via l'outil Défense Drive restant très instable. **Certains dossiers ne sont transmis que la veille du début de la préparation.**

Il a également été demandé d'équiper de Smobi et de clef Token les représentants des personnels (RP) afin qu'ils puissent travailler dans des conditions plus optimales.

Diverses mesures d'ajustements seront normalement prochainement engagées afin d'apporter des solutions à ces problématiques.

Les manques de moyens humains au sein de la DRH-MD ne facilitent pas non plus le fonctionnement normal de l'administration également très sollicitée.

Pour autant nous pouvons souligner que de façon globale le travail effectué, durant les journées préparatoires et les journées de CAP-C, a conduit vers des décisions justes et ce malgré quelques dossiers complexes et graves dans les faits reprochés.

Pour exemple deux dossiers disciplinaires relevaient de faits d'ordres sexistes et sexuels.

Le Président précise que ces types de comportements feront l'objet d'une « tolérance zéro » par le ministère.

Sur ce sujet important la **CGT** a édité, depuis quelque temps déjà, un outil unique simple et accessible à toutes et tous afin d'évaluer ce type de violence qui n'est heureusement plus admissible de nos jours (cf Violentomètre CGT, joint).

La réforme de la Fonction Publique a transformé les 47 CAP précédentes en 4 CAP pour le format que nous connaissons actuellement.

Cette montée en puissance révèle encore des besoins d'ajustements évidents.

Par exemple fin 2023 une CAP sera entièrement dédiée à la consultation des nombreux recours CREP 2023 en attente de traitement, alors que la campagne de notation de 2024 se profile déjà à l'horizon. **La CGT a dénoncé ce traitement trop tardif. En effet, cela a des répercussions pour les agents qui se voient pénaliser pour leur notation 2023 qui sera effectuée début 2024, et sur leur avancement.**

D'ores et déjà l'année 2024 comportera 10 dates de CAP-C au minimum.

Prochaine CAP- C prévue en S 43,

**Si votre dossier est examiné par la CAP-C, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT rapidement afin qu'ils aient des arguments pour vous défendre.**

**Vos élus en CAP C :**

**Laura Godec – 02 98 22 66 35 – [laura.godec@intradef.gouv.fr](mailto:laura.godec@intradef.gouv.fr)**

**William Penalver – 05 65 58 49 06 – [william.penalver@intradef.gouv.fr](mailto:william.penalver@intradef.gouv.fr)**



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 16 - [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)  
FB : FNTÉ- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État



## CAP-C des 21 et 22 septembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La réforme de la Fonction Publique du 6 août 2019 continue à révéler, comme nous le dénonçons, ses effets néfastes sur le fonctionnement de l'administration et par conséquent sur les instances qui sont au service des employés du ministère.

Rappelons que nous sommes passés de 47 instances à 4 instances, ce qui se traduit dans les faits par une accélération et une densification des futures dates de CAP qui sont prévues au nombre de 10 pour l'année 2024.

Cela fait déjà plusieurs CAP que les élus CGT alertent sur les conditions de préparation de ce nouveau format d'instance.

Les services de la DRH-MD, toujours, en sous-effectif ont des difficultés à finaliser les dossiers et les transmettre dans un délai suffisant pour qu'ils puissent être étudiés sérieusement, en amont, par les représentants des personnels élus.

Actuellement, les PV ont pris des retards conséquents ; les ordres du jour des instances ne sont pas toujours conformes à la réalité sans être modifiés et notifiés en temps et en heures.

Cette situation n'est pas durable et doit cheminer vers des solutions pérennes.

La **CGT** rappelle que c'est, in fine, l'avenir des personnels qui est en jeu.

La **CGT** demande également des outils et des moyens pour travailler dans de bonnes conditions, comme par exemple, équiper les élus de smobi et de clé token est le minimum du minimum.

Concrètement, les conséquences de ce manque de moyens humains au sein de la DRH-MD, a pour effet le non-traitement ou des retards importants dans la gestion de certains dossiers. Pour exemple, les recours CREP n'ont toujours pas été traités, alors que la campagne de notation 2024 se profile à l'horizon.

L'autre point important du moment est incontestablement le « coup d'épée dans l'eau » de la dernière augmentation du point d'indice qui n'est pas à la hauteur des pertes liées à l'inflation galopante et du passif de 11 ans du gel du point d'indice.

La **CGT** revendique dans un 1er temps une augmentation de 10% du point d'indice, et dans un 2ème temps que les salaires suivent l'augmentation des prix.

Ce n'est pas en saupoudrant par des primes ponctuelles d'urgence que les problèmes de pouvoir d'achat des personnels seront réglés.

Une nouvelle journée intersyndicale du 13 octobre rappelle que toutes les problématiques de société que nous vivons sont liées : salaires, égalité, services publics, environnement, retraites, et nos droits.

Pour la **CGT**, la retraite c'est 60 ans.

Merci de votre attention





Fédération Nationale des Travailleurs de L'État  
263, rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX  
E-mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## Ne restez pas seul.e.

Des dispositifs de signalement des violences,  
harcèlements sexiste et moral  
et discrimination existent.

**Si vous êtes confronté.e à un environnement  
sexiste, une agression, des violences sexuelles,  
contactez la CGT.**

[trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

[www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr)

**COMBATTRE  
LES VIOLENCES  
SEXISTES  
ET SEXUELLES**



ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE	HARCÈLEMENT SEXUEL	AGRESSIONS SEXUELLES	VIOLS
Remarques et critiques acceptées	Commentaires sur votre apparence	Images à caractère pornographique visibles	Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	Fellation ou pénétration forcée
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	Parole coupée systématiquement	Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	Baiser forcé par surprise	
Travail en confiance et autonomie	Blague sur les « promotions canapé »	SMS ou mails sexuels sans accord	Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Reconnaissance du travail	Questions indiscretes instantanes sur votre vie privée	Demande insistante d'un acte sexuel		
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	Blagues sexistes et sur les blondes	Hostilité liée au refus d'un acte sexuel		
	Évocation de sexualité sans accord			
	Mécontentement après votre refus d'être raccompagné			
	Recherche systématique d'être seul avec vous			



PRÉVENTION

PROTECTION

SANCTION